Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20230320-2023-044-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/04/2023
Notification : 04/04/2023

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 20 MARS 2023

SERVICES A LA POPULATION
ATELIER A SPECTACLE

Festival *Champs libres* : fixation des participations financières des communes d'accueil des évènements et autorisation de signature des conventions d'organisation associées

Rapporteur : Damien STEPHO

N°CC2023-044

Nombre de membres en exercice	**123**
Nombre de présents	**68**
Nombre de pouvoirs	**7**
Votants	**75**
Secrétaire de séance : Loic BARBIER	

L'an 2023, le 20 mars, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 14 mars, s'est réuni à Vernouillet sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :

Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; Mme Aliette LEBIHAN (ANET) ; M. Laurent DUSARTEL (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Dagmar BERNIT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAIS) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; M. Pierre SANIER (BU) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) M. Christian BOUCHER (CHERISY) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) ; M. Frédéric GIOWACHINI (FAVIERES) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; Mme Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; M. Jérôme DEPONDT (Marchezais) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) . Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) ; Mme Clémentine FISSON (OUERRE) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMANCHE) ; Mme Pervenche

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20230320-2023-044-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/04/2023
Notification : 04/04/2023

CHAUVIN (PUISEUX) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; M. Eric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Gérard LESUEUR (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) M. Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) ; M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE)

Étaient absent(e)s excusé(e)s :

M. Olivier MARLEIX (ANET) ; Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; M. Jacques RIVIERE (AUNAY-SOUS-CRECY) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; Mme Mariam CISSE (DREUX) ; Mme Carine GENTIL (DREUX) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; M. Aissa HIRTI (DREUX) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; Mme Amber NIAZ (DREUX) ; M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ;Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ; Mme Christine PICARD (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; Mme Lydie GUERIN (DREUX) ; M. Maxime DAVID (DREUX) ; Mme Valérie VERDIER (DREUX) ; Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ; M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; M. Arnaud CALLAREC (YVRY LA BATAILLE) ; M. Francis PECQUENARD (La Chaussée d'Ivry) ; Mme RACHEL SAPIN (LA MANCELIERE) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY-MIVOYE) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; M. Denis CHERON (MONTREUIL) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; Mme Françoise POULET (RUEIL-LA-GADELIERE) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY LES VILLAGES) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) ; M. Christian BERTHELIER (TREON) ; M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET)

Pouvoirs :
Mme Sophie WILLEMIN (DREUX) donne pouvoir à Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Jacques ALIM (DREUX) donne pouvoir à Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) donne pouvoir à M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) donne pouvoir à Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ;M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) donne pouvoir à Catherine LUCAS (Vernouillet) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) donne pouvoir à Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20230320-2023-044-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/04/2023
Notification : 04/04/2023

Il a été exposé que,

L'Atelier à spectacle a pour mission de soutenir la création artistique régionale, nationale et internationale, d'animer le territoire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et de diffuser des actions culturelles au plus près de sa population. Sensible à la géographie de ce territoire, tant dans sa diversité que dans sa complexité, l'Atelier à spectacle porte également un regard attentif à la sociologie des publics auxquels il s'adresse et répond également au projet politique qui consiste à permettre l'attractivité du territoire.
C'est dans ce cadre que se déroulera du 18 au 21 mai 2023, le 1er festival de plein air *Champs Libres*. Cette manifestation sollicite les arts de la scène sous toutes leurs formes et présente une programmation pluridisciplinaire et multigénérationnelle qui a pour objet de valoriser et faire connaitre les paysages, le patrimoine bâti, immatériel et végétal dans leur diversité.
Cet évènement se veut participatif et fédérateur. Les représentations se dérouleront de manière équilibrée sur les différentes composantes du territoire.
Le coût estimatif du festival *Champs libres* s'élève à 225 000 €.

Il est souhaité la mise en place d'un financement partenarial avec les communes qui accueilleront les évènements. Les participations sollicitées auprès des communes concernées sont les suivantes :

Villes	Montant de la participation
TREMBLAY-LES-VILLAGES	2 900,00 €
SAINT-ANGE-ET-TORCAY	600,00 €
FONTAINE-LES-RIBOUTS	500,00 €
CRECY-COUVE	600,00 €
GUAINVILLE	1 000,00 €
GILLES	800,00 €
LE MESNIL-SIMON	1 200 ,00 €
MEZIERES-EN-DROUAIS	500,00 €
ECLUZELLES	350,00 €
TOTAL	**8 450,00 €**

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

ARTICLE 1 : FIXE les participations des communes d'accueil des évènements du Festival Champs Libres aux montants définis ci-dessus ;
ARTICLE 2 : APPROUVE le modèle de convention d'organisation des événements annexé ;
ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions d'organisation des événements avec chacune des communes concernées.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20230320-2023-044-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/04/2023
Notification : 04/04/2023

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié le : 04 avril 2023 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 ET R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le 04 avril 2023**  **Gérard SOURISSEAU** **Président** **Loïc BARBIER** **Secrétaire de séance**